

LE MOUVEMENT NATIONAL SOLIHA

20 MAI 2015

Fusion des mouvements PACT et HABITAT & DEVELOPPEMENT et naissance du mouvement SOLIHA
1^{er} acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat

LE MOUVEMENT C'EST

163
Associations et organismes



2 700
salariés



3 200
administrateurs bénévoles



180
millions d'€ de CA



ORGANISATION



ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LOCAUX AU SERVICE DES PARTICULIERS,
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES INSTITUTIONS SOCIALES



DES UNION TERRITORIALES FORCE DE PROPOSITION
AU NIVEAU RÉGIONAL



LA FÉDÉRATION REPRÉSENTE LE MOUVEMENT
SOLIHA AU NIVEAU NATIONAL



SOLIHA CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

6 JUIN 2016

Tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire et Fusion des associations PACT de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

SOLIHA 17 79 C'EST AUJOURD'HUI

18
salariés



- Techniciens du bâtiment
- Thermiciens
- Travailleurs sociaux
- Urbanistes
- Personnel administratif

4
services



- Maîtrise d'œuvre
- **Réhabilitation accompagnée au service des particuliers**
- Gestion locative et accompagnement social
- Conduite de projets de territoire

18
administrateurs bénévoles implantations locales



- Issus de la société civile,
représentants de Collectivités,
d'organisations professionnelles
et d'associations

2
implantations locales



- Périgny (17) / Siège social
- Niort (79) / Agence



LE PROGRAMME HABITAT

de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan



LES PRINCIPES

- Programme d'Intérêt Général (PIG) sur les 25 communes du territoire de la CARO
- 2012-2013 puis 2014-2016
- Nouveau dispositif sur 2017 (prolongation possible sur 2018)
- 4 volets d'intervention :
 - ➔ lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
 - ➔ lutte contre la précarité énergétique (« HABITER MIEUX »)
 - ➔ **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et accessibilité des logements (objectif : 20 logements)**
 - ➔ le développement d'une offre locative privée à loyer modéré



LES PRINCIPES

- Accompagnement technique et administratif des propriétaires qui réalisent des travaux confié à SOLIHA 17 79
- L'attribution d'aides financières (Anah, Etat, Collectivité, caisses de retraite, organismes sociaux...)
- Libre choix des artisans



LES CONDITIONS

- Résidence principale
- Logement construit il y a plus de 15 ans
- Pas de Prêt à Taux Zéro accession à la propriété dans les 5 dernières années
- Niveau de ressources des occupants (revenu fiscal de référence n-2):

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 506	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaire	+ 4 257	+ 5 454

- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
- Ne pas avoir commencé les travaux avant les demandes de subventions



LES AIDES FINANCIÈRES

- **Anah (35% ou 50%)** jusqu'à 10 000 €
(20 000 € HT de travaux maxi pris en compte)
- **CARO** forfait de 1 000 €
- **Caisses de retraite**
 - ➔ Critères de ressources et conditions d'éligibilité spécifiques à chaque caisse
 - ➔ Subventions variables selon la caisse de retraite (ex : CARSAT et Fonction publique d'Etat ➤ 3500 € maxi – CNRACL ➤ 15000 € maxi – RSI ➤ 3000 € maxi)
- **Conseil Départemental dans le cadre de l'APA**
- **Crédit d'impôt (Dépenses d'équipement pour personnes âgées ou handicapées)**



LES TRAVAUX D'ADAPTATION ELIGIBLES

- Aménagement d'une salle d'eau existante

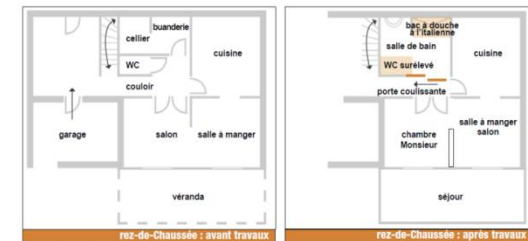
- Siphon de sol
- Douche à l'italienne
- WC surélevé
- Barres d'appui

- Création d'un espace adapté

- Pour un accès facilité

- Plan incliné
- Elargissement des portes
- Ascenseur ou plate forme élévatrice

Création d'un espace sanitaire adapté



DÉROULEMENT



Contact avec le propriétaire

- Vérification de l'éligibilité de la demande
- Information sur les conditions d'obtention des subventions, les modalités techniques et financières de l'accompagnement
- Programmation de la visite à domicile



Visite du logement par un technicien SOLIHA du bâtiment

- Réalisation d'un diagnostic autonomie (sauf si un rapport d'ergothérapeute peut être établi)
- Définition avec le propriétaire du projet de travaux le plus pertinent techniquement et financièrement et en tenant compte de ses souhaits et des préconisations établies en amont par l'ergothérapeute, le cas échéant
- Information sur les marques HANDIBAT® et Pros de l'accessibilité® pour le choix des artisans



DÉROULEMENT



Montage des dossiers de demandes de subvention

- Vérification des devis par le technicien SOLIHA (échange possible avec l'artisan sur demande de réajustements ou compléments)
- Mobilisation de l'ensemble des aides financières
- Calage du plan de financement et de l'organisation du paiement des artisans
- Réalisation des travaux



Solde du dossier

- Demande de paiement des aides



DES MENTIONS INDISPENSABLES



Devis

- Détaillé
- Poste par poste (quantité/prix unitaire)
- HT et TTC
- Mention « Fourniture et pose » (l'achat seul de matériaux n'est pas financé)
- N° Immatriculation RCS ou Répertoire des métiers + SIREN ou SIRET
- N° des assurances (décennale et RC pro) + coordonnées assureur



Facture

- Doit correspondre au devis initial (avec tampon et signature)
- Le paiement des aides est effectué au propriétaire une fois les travaux réalisés : règle générale
- Avance Anah possible au démarrage des travaux
Acompte Anah possible en cours de chantier



ORIENTER LES PROPRIÉTAIRES



SOLIHA Charente-Maritime Deux-Sèvres

110 Grande Rue

17180 PERIGNY

Tel : 05 46 07 49 99

Mail : contact.charentemaritime@soliha.fr



Permanences décentralisées

- Le 2^{ème} et 4^{ème} Jeudi de chaque mois
- Sur RdV
- A la Maison de l'Emploi – Parc des Fourriers - ROCHEFORT

